



Remboursement indemnités de licenciement

Par dupon

Bonjour,

Lors d'une procédure au prud'homme, dans le cadre d'un licenciement, j'ai perçu, en 1^{ere} instance, suite à une décision favorable, une indemnité de licenciement de mon ancien employeur (somme que j'ai déclarée aux impôts comme revenus exceptionnels).

Six mois plus tard, en Appel, sur décision contraire du juge, j'ai été contraint de rembourser cette somme à mon ancien employeur. Puis je déduire sur ma déclaration d'impôt les sommes remboursées à mon ancien employeur ?

Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par Hibou Joli

bjr,

La meilleure méthode consiste à faire une déclaration rectificative d'IRPP au titre de l'année de sa perception : l'administration va recalculer l'impôt sans l'indemnité et vous remboursera la différence

Par ibert

Bonjour

Soumettre votre question à un inspecteur des impôts, sur le site officiel de l'administration fiscale dans votre espace sécurisé.

Vous devriez obtenir une réponse avant la fin des délais de déclaration.